



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 20 mai 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

4747, rue Saint-Félix (lot 4 732 189)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

- la construction d'un bâtiment principal dont la marge de recul avant principale serait de 17,49 m au lieu d'un maximum de 13,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.1.1.2 c) du *Règlement de zonage n° 480-85*;

et

- la construction d'une galerie en cour avant secondaire dont :
 - L'empiètement en cour avant secondaire serait de 9 m² au lieu d'un maximum de 5 m² ;
 - La largeur serait de 5,16 m au lieu d'un maximum de 4,5 m;
 - L'implantation serait à une distance de 6,12 m de la ligne avant au lieu d'au moins 7 m, le tout tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 mai 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca